

## PROPRETÉ, CONSTRUCTION et REMORQUES

CA SCCLV <ca.campinglacvert@gmail.com>

Jeu 2023-06-08 13:23



8 juin 2023

Bonjour à tous les membres du SCCLV,

### GRAND MÉNAGE DU PRINTEMPS

Comme mentionné précédemment, le grand ménage est en cours et tous les terrains doivent être **nettoyés** et les herbes coupées **avant le 24 juin**. Conformément aux Règles de l'APCLV (article 28), les propriétaires sont responsables de l'entretien de leurs terrains et le SCCLV se réserve le droit de faire nettoyer tout terrain mal entretenu aux frais de 50\$ payable par le propriétaire du terrain. <http://www.campinglacvert.com/wp-content/uploads/2022-Regles-de-lAPCLV.pdf>

### PÉRIODE DE CONSTRUCTION

Pour offrir à tout le monde une belle qualité de vie et du calme au camping, les travaux de construction/rénovation sont autorisés entre 9h et 17h **jusqu'au 20 juin**, pour reprendre en septembre. Tous les travaux doivent être préalablement autorisés par la Municipalité de Val-des-Bois ainsi que par le SCCLV - <http://www.campinglacvert.com/association-des-proprietaires-du-camping-lac-vert/construction-renovation/>

### REMORQUES ET BATEAUX

Toujours dans le but de profiter d'un environnement calme et sécuritaire, il est **interdit** de laisser des remorques et des bateaux sur les terrains **après le 20 juin** et tous les bateaux et remorques doivent être stationnés dans les enclos à cet effet. Toute demande de location d'enclos doit être adressée à [ca.campinglacvert@gmail.com](mailto:ca.campinglacvert@gmail.com).

<http://www.campinglacvert.com/association-des-proprietaires-du-camping-lac-vert/quais-enclos-a-bateaux-a-remorques-a-vtt/>

Merci!

CA, SCCLV